

Avec la qualification E0, les membres de l'équipe Agility E0 sont déterminés pour l'E0 du 16-20 juillet 2025 à Abrantes, Portugal. Deux compétitions de qualification sont organisées, chacune comprenant une épreuve d'agility ouverte et une épreuve de jumping ouverte. Elles se déroulent dans le cadre d'une compétition de deux jours, sur un week-end.

Après les qualifications, l'équipe APG est formée conformément au "[Règlement des championnats internationaux](#)".

Responsabilité	CTAMO Compétition Faiitan Würsch 079 483 08 87 <a href="mailto:wettkampf@tkamo.ch">wettkampf@tkamo.ch</a>	
Organisateur lieu	Q1 / Q2 10./11.05.2025	KV Frauenfeld Regula Jung <a href="mailto:jung.irpa@bluewin.ch">jung.irpa@bluewin.ch</a> Waffenplatzstrasse 8500 Frauenfeld
Juge	Q1/Q2	Roman Lukac (SVK), Petra Vypelova (CZE), Jérémy Roblin (FRA)
Juge arbitre	Q1/Q2	offen
Conditions de participation	<p>Les conducteurs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section de la SCS peuvent participer au European Open (E0).</p> <p>Le chien conduit doit être âgé d'au moins 24 mois lors du championnat du monde (date de mise bas avant le 15.07.2023).</p> <p>Le chien conduit (chien de race ou chien sans papier) doit être autorisé de participer dans la classe 2 ou 3 de sa catégorie au moment des épreuves de qualification.</p>	

Début de l'inscription	lundi 03.03.2025	Inscription via <a href="#">Dashboard</a> , camping, <a href="mailto:anja.bohner@kwi.ch">anja.bohner@kwi.ch</a>
Date limite d'inscription	dimanche 04.05.2025	
Frais	CHF 80.00	(Registration CHF 20.00, Frais d'inscription CHF 60.00)
Facturation	La facturation est effectuée par la CTAMO	
Délai de paiement	Mardi 6 mai 2025	
Équipe d'encadrement	-	
Documentation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Règlement Championnats internationaux Agility</a></li> <li>2. <a href="#">Directive European Open (EO)</a></li> <li>3. <a href="#">Directive Barème des taxes</a></li> <li>4. <a href="#">Cahier des charges pour organisateurs de concours Agility</a></li> <li>5. <a href="#">Règlement juges de concours</a></li> <li>6. <a href="#">Directive Déclaration de confidentialité</a></li> </ol>	

**Ce dont il faut aussi tenir compte :**

- Les mutations doivent être effectuées par e-mail auprès du point de contact de la CTAMO [wettkmapf@tkamo.ch](mailto:wettkmapf@tkamo.ch) avant le vendredi 09.05.2025, 12h00.
- il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.
- Seules les équipes inscrites (chien et athlète) peuvent participer.
- Remboursement des frais en cas de désinscription :  
 Jusqu'au lundi 05.05.2025 : remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires  
 Après le mardi 07.05.2025 jusqu'au jeudi 08.05.2025 : Frais d'inscription non compris, moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour chien/maître-chien.  
 Après le vendredi, 09.05.2025 : aucun remboursement